

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 13 JUIN 2017  
N° d'ordre de la délibération : 29  
N° de feuillet : 1**

Date de la convocation : 24 mai 2017  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 17  
Présents : 11  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le 13 juin 2017 à 11 heures 00  
Les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués,  
se sont réunis au siège du Syndicat,  
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

### PLAN DE FORMATION 2017 - 2018 du PERSONNEL DU SDEHG

Etaient présents : Messieurs AUMONIER, BEZIAT, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, DESOR, FERRES, IZARD, MORANDIN, SARRALIE et STRAMARE.

Etaient absents ou excusés : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs BOUBE, MENGAUD, RASPEAU et RIVAL.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984, modifiée, relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007, modifié, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008, modifié, relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,  
Vu le décret n°2008-513 du 29 mai 2008 modifiant les statuts particuliers de certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
Vu l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion en date du 20 avril 2017.

Monsieur le Président ayant présenté le plan de formation du personnel du SDEHG pour les années 2017 et 2018, lequel rassemble l'ensemble des actions de formation prévues au regard des besoins exprimés par les agents et validés par leurs chefs de services ainsi que les besoins spécifiques à l'établissement, après en avoir délibéré, le Bureau décide à l'unanimité des membres présents :

**Article unique:** Le plan de formation du personnel du SDEHG pour les années 2017 et 2018, tel qu'il est proposé en annexe, est adopté à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le 26 JUIN 2017